

OFF
E3A1
A29/A2

24-2008

**RAPPORT DU COMITÉ SUR
L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Novembre 1964



Bibliothèque Nationale du Québec

**RAPPORT DU COMITÉ SUR
L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES UNIVERSITAIRES**

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Novembre 1964

1964
11-13
11-13

TABLE DES MATIÈRES

1- RAPPORT MAJORITAIRE

Marius Laliberté
Robert Marceau
Ronald Fecteau
Paul Vézina
Charles Chamard

2- RAPPORT MINORITAIRE

Yvon Lacoste
Robert Rabinovitch

ABSTENTION

M. Yves Dubé
M. Michel Desaulniers

Propositions de MM.:

Marius Laliberté,
Robert Marceau,
Ronald Fecteau,
Paul Vézina,
Charles Chamard.

- 1.- Les études profitent à la fois à l'étudiant et à la société; donc, et l'étudiant et l'Etat, responsables au nom de la société, doivent contribuer chacun pour leur part aux coûts de cette éducation.

Niveau universitaire

- 2.- La part de l'Etat vise aujourd'hui à combler les déficits budgétaires des institutions pour les opérations courantes plus les dépenses en investissements.
- 3.- La part de l'étudiant est d'assurer sa propre subsistance plus un montant: "droit de scolarité".
- 4.- La responsabilité de cette part de l'étudiant repose conjointement sur lui-même et sur ses parents.

Jusqu'à l'université on ne peut compter sur le revenu de l'étudiant, ce sont ses parents qui sont responsables pour lui.

A l'université l'étudiant et les parents sont responsables conjointement.

Au niveau des études post-universitaires (graduées) il est bien clair que l'étudiant est alors seul responsable.

5.- La société a besoin que tous ceux qui ont les aptitudes pour faire des études universitaires les fassent.

1- La société profite de la présence d'universitaires nombreux pour activer l'économie et toute la vie culturelle de la nation.

2- Ceci signifie que l'on doit chercher à amener à l'Université non seulement les plus brillants mais aussi tous ceux qui ont le minimum requis. L'université aujourd'hui doit en plus de son rôle traditionnel de sanctuaire du haut savoir être une école de professionnels qualifiés.

6.- La majorité des gens qui vont ou qui pourraient aller à l'université n'ont pas les moyens par eux-mêmes ou avec l'aide de leurs parents de faire face aux déboursés de frais de subsistance et de frais de scolarité. En conséquence, même s'il a déjà pourvu au financement d'une forte partie des investissements et des frais d'opérations des institutions, l'État doit de nouveau intervenir pour participer à l'élimination de cet obstacle d'ordre pécuniaire. Sous quelque forme qu'elle se présente cette aide de l'État doit être d'abord dirigée vers ceux qui en ont le plus besoin.

Il s'agit ici que l'État intervienne non seulement parce que la société a besoin du plus grand nombre de diplômés possible mais aussi parce que tous, même les moins fortunés, ont droit à une éducation aussi poussée que leur talent le permet. On doit toutefois remarquer que les besoins concordent heureusement avec les objectifs sociaux que l'on désire atteindre.

7.- Les diplômés d'Université, jouissant d'un revenu plus considérable que la moyenne des gens, sont par là privilégiés, et ils doivent en conséquence contribuer financièrement à l'obtention de ce privilège.

Cette proposition a rencontré l'unanimité des membres du comité. Ce privilège financier des diplômés d'universités est patent et l'on voit mal comment cette situation économique pourrait changer au point d'éliminer ce privilège d'ordre pécuniaire.

8.- Si les parents ne peuvent suffire, que les étudiants payent par leur travail aujourd'hui et hypothèquent leurs revenus futurs privilégiés par le moyen d'emprunt.

9.- L'engagement de l'étudiant-emprunteur comporte deux obstacles:

- a) les gains escomptés se fondent sur une prévision de succès dans les études et dans la vie; ce qui comporte un risque difficile à évaluer.
- b) la longue période qui sépare le moment de l'emprunt du moment où les gains escomptés seront touchés.

Même s'il est vrai que les revenus des professionnels sont plus élevés que ceux de la moyenne, il n'en reste pas moins que pour un étudiant qui s'engage dans des études universitaires, ses revenus sont lointains, incertains et très difficiles à évaluer. Il s'agit d'emprunter sur des valeurs futures très problématiques surtout aux yeux de l'étudiant qui se voit pris pour emprunter.

10.- Il ne faut pas que cette contribution de l'étudiant, qui est en somme l'escompte de ses revenus futurs, devienne une charge telle qu'elle exclut des candidats.

Si un étudiant risque de se retrouver à la fin de ses études avec une dette de plus de \$4,000., nous croyons qu'il ne s'engagera pas dans l'aventure des études universitaires. C'est d'ailleurs l'opinion ferme émise par tous les économistes consultés au cours de l'été et c'est d'ailleurs aussi l'opinion de MM. Rabinovitch et Lacoste.

- 11.- Pour l'excédent de besoin après l'emprunt, l'État comblera par une somme non remboursable.

Dans le cas où les parents sont dans l'impossibilité de fournir la contribution dont ils sont responsables, on ne devra pas reporter cette responsabilité sur les épaules de l'étudiant. C'est l'État qui la prendra à sa charge en fournissant une aide gratuite en remplacement des parents.

- Système actuel -

- 12.- Le système actuel n'élimine pas tout l'obstacle pécuniaire:
- a) dans le calcul de la somme allouée, on ne tient pas compte de tous les frais réels de subsistance:

A l'item besoin, sont exclus les frais de transport, d'habillement et de loisirs qui représentent environ 34% des frais totaux d'une année d'étude, d'après l'enquête Brazeau-Portin.

- b) de plus, dans l'établissement du montant de l'aide à accorder, on tient compte d'un maximum statutaire, ce qui a pour conséquence que plusieurs étudiants reçoivent une aide de beaucoup inférieure aux montants dont ils devraient disposer pour subvenir à leurs besoins réels établis suivant les normes en vigueur actuellement.

Par exemple dans le cas d'un non-résidant. La loi fixe un maximum de \$1,000. même si par ailleurs les normes existantes accorderaient jusqu'à \$1,300. et plus dans plusieurs cas.

- 13.- Dans la majorité des cas, l'État prend à sa charge sous forme de dons une partie des besoins qui raisonnablement devrait être la responsabilité de l'étudiant lui-même.

Par exemple, un étudiant non-résidant qui n'a besoin que de \$550. pour boucler son budget et qui reçoit ce montant bénéficiera d'un don de \$300. et devra rembourser \$250. alors qu'un autre qui a besoin de \$1,300. ne recevra que \$1,000. dont \$700. seront remboursables et \$300. représenteront un don. Il ne semble pas équitable que l'un et l'autre reçoivent un don de \$300. alors que leurs besoins sont si différents et qu'ils doivent emprunter des sommes aussi peu proportionnées. C'est ce qui nous porte à conclure que dans le premier cas, l'État prend à sa charge par voie de don une partie des besoins de l'étudiant qu'il devrait être en mesure d'assumer lui-même par un emprunt.

Si un jeune cultivateur doit s'endetter pour pouvoir s'installer, on se demande de quel droit l'étudiant recevrait un don sans avoir à supporter un minimum de dette raisonnable.

Dans un système où ceux qui ont besoin de moins de \$800. ne recevraient que des prêts et ceux qui ont besoin de plus recevraient en don le montant excédant \$800., il n'en coûterait au gouvernement qu'un million et demi environ comparativement à trois millions dans le système actuel. Ce qui montre qu'actuellement le gouvernement donne un million et demi et même plus à des gens qui pourraient facilement supporter ce montant attribué sous forme de prêts.

- Système proposé -

- 14.- Nous proposons un système de prêts et de bourses qui, à notre avis, éliminera l'obstacle pécuniaire sans pour autant créer un nouvel obstacle qui serait pour le candidat la perspective d'une charge trop lourde à supporter.

- Prêt -

- 15.- L'étudiant universitaire aura droit d'emprunter du service de l'Aide aux Etudiants jusqu'à \$800. par année.

Tout étudiant pourra alors emprunter le montant qu'il désire sans "means test". Sur ce point, M. Laliberté est dissident.
(Confer documents annexés)

16.- Intérêt

Aucun intérêt ne sera exigé de l'étudiant pendant la durée de ses études et pour une période subséquente de deux années. Par la suite, jusqu'à la fin du remboursement, l'étudiant paiera un intérêt de 4% sur sa dette.

17.- Remboursement

Le remboursement s'étendra sur une période de dix (10) ans, à compter de la fin de la période de deux ans, subséquentes à la fin des études.

- 18.- Les paiements seront moindres au début pour être plus forts à la fin.

Exemple: - Pour une dette maximum, soit \$4,000.00, -

mensualité pour les 1ère et 2ième années -	\$30.00 environ
" " " 3, 4, 5, années -	\$40.00 "
" " " 6, 7, 8, années -	\$46.00 "
" " " 9, 10 années -	\$54.00 "

- 19.- L'emprunteur pourra rembourser plus rapidement s'il le désire.

- 20.- Tous devront rembourser ce qu'ils auront emprunté.

Bourses

- 21.- Le candidat qui a besoin de plus de \$800. pour boucler son budget pourra obtenir une aide supplémentaire non-remboursable.
- 22.- Cette aide devra combler toute la différence entre, d'une part, les revenus (participation des parents et gains de l'étudiant) et le prêt et, d'autre part, les besoins réels normalisés.

Ceci implique que l'étudiant devra emprunter le \$800. mis à sa disposition avant d'être éligible à une bourse.

Contrôle des déclarations

- 23.- Dans les cas où une bourse sera accordée, on pourra élaborer une procédure de vérification plus poussée des déclarations des étudiants étant donné que le nombre des cas sera limité; le fait que l'étudiant devra d'abord emprunter \$800. avant d'avoir droit à une bourse agira sûrement comme un auto-contrôle.

Système de normes

- 24.- Pour ce qui est des bourses, le système de normes actuel subsistera et on continuera à l'améliorer grâce au travail conjoint du gouvernement et des étudiants.
- 25.- On devra inclure une allocation pour transport et les frais d'habillement dans le calcul des frais réels de subsistance pour fin de normes.

- 26.- On devra envisager une enquête scientifique sur le travail des étudiants et leurs revenus réels.
- 27.- Dans l'évaluation de la contribution des parents, on devra soustraire le montant payé en impôt. A cette fin, on pourrait suggérer qu'une table approximative soit préparée combinant l'impôt fédéral et l'impôt provincial.
- 28.- Le Service de l'Aide aux Étudiants se mettra au courant et tiendra compte dans le calcul des revenus de l'étudiant de tout montant alloué par un ministère soit provincial, soit fédéral.
- 29.- Étant donné que les changements indiqués plus haut de même que ceux que nous suggérons plus loin au sujet des étudiants pré-universitaires représenteraient des déboursés substantiellement plus élevés au chapitre de l'aide aux étudiants, nous croyons qu'il serait opportun d'étudier la possibilité de la participation des banques, des caisses populaires et autres institutions de prêts dans le plan suggéré afin de dégager le budget de la Province.

Le tout ou une partie du prêt à l'étudiant serait faite par l'une ou l'autre de ces institutions, le Gouvernement garantissant le prêt, en défrayant les intérêts tel que déjà indiqué et en supportant les mauvaises créances.

Au moment où la province a besoin de fonds pour investir dans tous les domaines, il faut absolument profiter de toutes les occasions possibles pour diminuer les déboursés afin d'augmenter les disponibilités au budget. Les étudiants devront

donc emprunter à même les disponibilités des banques et non à même celles du gouvernement.

30.- Toutefois l'idée d'avoir à contracter directement avec une banque, une caisse populaire ou une institution de prêts, peut, nous semble-t-il, décourager plusieurs candidats, surtout parmi ceux dont les besoins sont plus grands, à s'engager dans des études universitaires. Alors que ces mêmes candidats s'engageraient plus volontiers s'ils avaient affaire au gouvernement.

Il serait souhaitable de créer un organisme conjoint du gouvernement et des institutions ci-haut mentionnées dans lequel celles-ci seraient en tout ou en partie prêteurs et grâce auquel les étudiants garderaient la sécurité que représente le fait d'avoir affaire à un organisme gouvernemental plutôt que d'avoir affaire à une banque seulement.

Problèmes connexes:

31.- Tous les étudiants au niveau pré-universitaire devront être traités sur un pied d'égalité quelles que soient les institutions qu'ils fréquentent.

Il nous semble que la façon la plus simple de faire justice dans ce domaine serait de considérer les deux premières années du système universitaire anglais comme équivalentes au niveau pré-universitaires dans le système français et de considérer tous les autres étudiants des campus comme étant au niveau universitaire.

32.- Gratuité scolaire (Gratuité des frais de scolarité).

La gratuité scolaire ne résout qu'une partie du problème monétaire des étudiants.

Les dépenses que constituent pour l'étudiant une année d'étude à l'université se chiffrent aux alentours de 1600 dollars et plus. Les frais de scolarité représentant moins du tiers de ce montant c'est donc dire que la gratuité de ces frais de scolarité ne touche qu'au tiers du problème.

Il faut immédiatement, comme nous le proposons, prévoir une solution financière globale qui couvre tous les frais encourus par l'étudiant. Ainsi même si l'on accorde la gratuité des frais de scolarité, il faut établir un système d'aide qui permette de subvenir au budget complet. Ce système d'aide doit se fonder sur cette règle que l'étudiant ne devra jamais s'endetter de plus de \$800.00 par année.

De toute façon, si l'on adopte la solution que nous proposons, il sera toujours possible d'instituer progressivement la gratuité scolaire. Quel que soit le temps requis pour réaliser cette politique, l'accessibilité n'en souffrira pas et l'étudiant bénéficiant du système proposé se trouvera dans une situation aussi avantageuse même plus que dans un système de gratuité scolaire avec prêt illimité particulièrement si c'est au taux du marché.

N.B. Sur ce point, M. Charles Chamard présente ses vues personnelles.

COÛT D'UN MILLION EN PRÊT

- Intérêt à 6%

- Payé par le gouvernement

- durant les études

- plus les deux années suivant la fin des études.

- Payé 2% par le gouvernement - Ensuite.

4% par l'étudiant, jusqu'à la fin du remboursement.

- Remboursement sur une période de dix ans.

- 35%	du million devient remboursable	3 ans après le prêt.
25%	" " " "	4 " " " "
20%	" " " "	5 " " " "
15%	" " " "	6 " " " "
10%	" " " "	7 " " " "

Années	Montant remboursé dans l'année	Total du montant remis	Montant sur lequel court un intérêt	Intérêt dû	Valeur présente de ces sommes (à 6%)
1	(année du prêt)		4. 6% ..2%	60.	60.
2	---	---	1.	60.	56.50
3	---	---	1.	60.	53.40
4	.03	.03	0.7 .27	47.4	39.81
5	.055	.085	.45 .465	36.3	28.75
6	.075	.160	.25 .590	26.8	20.02
7	.090	.25	.10 .65	19.0	13.40
8	.10	.35	.65	13.	8.65
9	.10	.45	.55	11.	6.90
10	.10	.55	.45	9.	5.33
11	.10	.65	.35	7.	3.91
12	.10	.75	.25	5.	2.64
13	.10	.85	.15	3.	1.49
14	.07	.92	.08	1.6	.75
15	.045	.965	.035	.7	.31
16	.025	.990	.010	.2	.08
17	.010	1.000			302.02

en million en million

en million

en millier

en millier

Valeur présente des
mauvaises créances: \$20,000.
Frais d'administration \$10,000.

TOTAL

1/3 \$332,000.00

1,000,000.00

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

Department of Chemistry
Chicago, Illinois

February 10, 1934

Dear Mr. [Name]:

I have received your letter of the 7th and am glad to hear that you are interested in the work of the Department of Chemistry at the University of Chicago.

The Department is currently engaged in a number of projects in the field of physical chemistry, and it is our hope that you will find some of these projects of interest to you.

If you are interested in the work of the Department, I would be glad to discuss it with you in more detail. I am sure that you will find the work of the Department very interesting and valuable.

I am sure that you will find the work of the Department very interesting and valuable.

I am sure that you will find the work of the Department very interesting and valuable.

I am sure that you will find the work of the Department very interesting and valuable.

I am sure that you will find the work of the Department very interesting and valuable.

I am sure that you will find the work of the Department very interesting and valuable.

MCDONALD, CURRIE & CIE

COMPTABLES AGRÉÉS

TELEPHONE 525-4677

CASIER POSTAL 187

65, RUE S. E. ANNE

QUÉBEC 4, QUÉBEC, CANADA

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

PAUL BRUNEAU
J. H. C. MCGREEVY

MARIUS LALIBERTÉ
ROLAND BÉDARD

FIRME INTERNATIONALE
COOPERS & LYBRAND

le 23 novembre 1964

Monsieur Robert Marceau, secrétaire,
Comité d'études sur l'accessibilité aux
études supérieures,
Ministère de l'Éducation,
Hôtel du Gouvernement,
Québec, P. Q.

Cher Monsieur,

À la suite d'un examen du projet des propositions qui doivent être faites au Ministère de l'Éducation au sujet de l'aide aux étudiants sous la signature conjointe de Messieurs Robert Marceau, Ronald Pecteau, Paul Vézina et moi-même, je vous ai soumis divers commentaires.

Au cours de notre réunion de jeudi dernier, nous avons discuté des différentes questions que j'ai soulevées et il a été entendu que le mémoire serait amendé pour tenir compte des modifications que j'ai suggérées et que vous avez trouvées acceptables.

Il nous a été impossible de réconcilier nos points de vue au sujet de l'item No. 15 et il a été convenu que le mémoire soulignerait ce désaccord et que j'exposerais les raisons de mon attitude dans un document qui serait annexé au rapport.

Il me fait plaisir de vous fournir ci-après les raisons qui ont motivé mon attitude relativement à la preuve des besoins (means test):

L'article 15 du projet de mémoire se lit comme suit:

"L'étudiant universitaire aura droit d'emprunter du Service de l'Aide aux Étudiants jusqu'à \$800.00 par année."

"Tout étudiant pourra alors emprunter le montant qu'il désire sans "means test"."

Il semble que les arguments principaux qui ont été invoqués pour que la permission soit donnée à l'étudiant d'obtenir un prêt sans qu'il soit obligé de prouver ses besoins puissent se résumer comme suit:

1. L'aide que l'étudiant pourra recevoir jusqu'à concurrence de \$800.00 par année prendra la forme d'un prêt et non d'un don. Puisque l'étudiant devra rembourser ce montant éventuellement, il n'y a pas de nécessité qu'il prouve qu'il en a effectivement besoin au moment où il fait sa demande.
2. L'étudiant devrait avoir la possibilité d'obtenir plus de fonds afin qu'il se sente un peu plus à l'aise et qu'il ressente moins les sacrifices qu'il doit s'imposer pour compléter ses études.
3. Certains éléments qui sont considérés dans l'établissement des besoins sont arbitraires et ne correspondent pas toujours aux besoins réels.

Je ne considère pas que ces arguments aient suffisamment de force pour nous permettre de conclure que la preuve des besoins ne doit pas être faite dans le cas où l'étudiant désire un prêt et à l'appui de cette opinion, je désire souligner les points suivants:

a) Uniformité dans la base d'attribution de l'aide aux étudiants;

Pour qu'un système soit acceptable, il faut que tous les étudiants soient traités sur le même pied. Si un étudiant n'a besoin que de \$500.00 suivant les normes établies et que l'absence de preuve de besoins lui permet d'obtenir un prêt de \$800.00, on peut conclure qu'il sera traité d'une façon plus avantageuse que l'étudiant qui a besoin de \$1,300.00 et qui ne recevra que \$1,300.00.

Il est évident que cet argument est valable surtout au moment du prêt puisque tous deux devront rembourser \$800.00, mais je crois qu'il est suffisamment important pour être mentionné.

b) Prévisions budgétaires du Ministère:

Si l'on permet un tel système et que les étudiants se prévalent de cet avantage pour obtenir plus de fonds qu'ils n'en ont besoin, le montant global à être déboursé par le Service de l'Aide aux étudiants sera augmenté d'autant. Si le Ministère de l'Éducation ne dispose pas de tous les fonds requis, il faudra que des coupures soient faites dans les prévisions budgétaires pour l'aide aux étudiants et ces coupures joueront au désavantage des étudiants qui ont le plus besoin d'aide.

Ceci serait contraire aux principes qui ont été acceptés d'une façon générale au cours de nos discussions.

c) La protection de l'étudiant:

Pour pouvoir établir s'il doit demander un prêt seulement ou un prêt et une bourse, l'étudiant doit pouvoir établir ses besoins en fonction des normes reconnues par le Service de l'Aide aux Étudiants.

Étant donné que l'étudiant ne peut être au courant de ces normes, il n'aura aucune base pour déterminer s'il doit demander un prêt ou une bourse. Si à cause de cette ignorance des normes il lui est impossible d'établir ses besoins, il se peut qu'un étudiant soit privé d'une bourse à laquelle il aurait droit.

Il est faux de prétendre que c'est le problème de l'étudiant et que, dans le cas de doute, il devrait toujours faire une demande de bourse.

Si la preuve des besoins doit être faite dans tous les cas, le Service établira lui-même les besoins de chaque étudiant et déterminera s'il a droit à une bourse en plus d'un prêt. De cette façon, tout le monde sera traité sur le même pied.

d) Intérêt sur les prêts:

Dans le système proposé, l'étudiant ne paiera pas d'intérêt pendant la durée de ses études et pour une durée subséquente de deux ans. De plus, pendant la durée de dix ans prévue pour le remboursement, il ne paiera que 4% d'intérêt.

Même si l'étudiant doit rembourser le prêt additionnel qu'il a reçu, il n'en reste pas moins que l'étudiant n'aura pas à payer d'intérêt sur le prêt additionnel pendant la période mentionnée ci-dessus.

Si l'on considère un cas isolé, cet intérêt peut ne pas représenter un montant substantiel, mais si on considère que le montant des prêts en excédent peut être appréciable chaque année et que le période de réduction d'intérêt est relativement longue, le coût d'une telle proposition peut devenir un item important.

Si un prêt de \$800.00 est accordé à un étudiant qui n'y aurait pas droit d'après ses besoins, chaque année pendant cinq ans, et si l'on assume que le taux normal d'intérêt est de 6%, le cadeau en intérêt fait à cet étudiant représenterait une somme de \$1,640.00 depuis la première année du prêt jusqu'à la dernière année du remboursement.

e) Problème administratif:

L'on a semblé, à plusieurs reprises, considérer que la preuve des besoins posait un problème administratif important et que de plus les normes étaient arbitraires.

Les recommandations faites dans le rapport touchent cette question de l'arbitraire dans les normes et je crois que les modifications suggérées vont rendre ces normes beaucoup plus réalistes.

Pour ce qui est du point de vue administratif, il faut tenir compte du fait que, de toute façon, un formulaire sera requis de tout étudiant qui veut un prêt et le volume des demandes nécessitera un traitement par le Centre des Calculs où le nombre d'opérations ne pose pas de problème sérieux.

Puisque certains étudiants auront besoin de bourses en plus d'un prêt et que la preuve des besoins (means test) sera de rigueur pour eux, la majorité des éléments du "means test" devront être établis par le Service: échelle de participation des parents, exemptions pour les enfants, revenus minima des emplois d'été, frais de subsistance moyens, frais de scolarité. De plus, les procédures de codification des institutions éligibles, de fichier, de contrôle et autres seront les mêmes, qu'il s'agisse d'un prêt ou d'une bourse. Au point de vue administratif, la preuve des besoins (means test) ne pose donc pas de problème.

Pour toutes les raisons mentionnées plus haut, je crois que la preuve des besoins devrait être exigée de tout étudiant qui fait une demande au Service de l'Aide aux Étudiants soit pour un prêt, soit pour un prêt et une bourse.

Votre tout dévoué,

Marius Galibuti

CHICAGO, ILLINOIS

January 10, 1934

Dear Mr. [Name]

I have your letter of

January 8, 1934,

concerning the

matter of the

appointment of

Mr. [Name] to the

position of [Title]

in the [Department]

of the [University]

at Chicago, Illinois.

I am sorry to hear

that you are unable

to accept the offer

of the position.

I am sure that you

will find the [University]

at Chicago a most

interesting and

valuable experience.

I am sure that you

will find the [University]

at Chicago a most

interesting and

valuable experience.

I am sure that you

will find the [University]

at Chicago a most

interesting and

valuable experience.

I am sure that you

will find the [University]

at Chicago a most

interesting and

valuable experience.

I am sure that you

will find the [University]

at Chicago a most

interesting and

valuable experience.

I am sure that you

will find the [University]

at Chicago a most

interesting and

valuable experience.

I am sure that you

will find the [University]

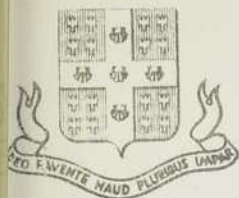
at Chicago a most

interesting and

valuable experience.

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC, CANADA



Le 23 novembre 1964.

Monsieur Robert Marceau, Secrétaire,
Comité sur l'accessibilité aux études universitaires,
Ministère de l'Éducation,
Québec.

Cher Monsieur,

J'ai lu avec intérêt les propositions de MM. Laliberté, Pecteau, Vézina et vous-même ainsi que le rapport de MM. Rabinovitch et Lacoste. Aucun des deux mémoires ne rencontrent complètement l'idée que je me suis faite de l'aide aux étudiants. J'ai opté pour vos propositions avec les réserves que je vous donnerai ci-dessous, parce qu'elles semblent rejoindre ma pensée surtout à la proposition 40 et dans les paragraphes qui terminent votre mémoire. MM. Rabinovitch et Lacoste me semblent aller trop loin surtout par la gratuité des frais de subsistance qu'ils sont incapables de démontrer clairement qui de l'individu ou de la société bénéficie le plus de l'éducation.

Contrairement à vos propositions, je suis favorable à l'élimination des droits de scolarité dans la part de l'étudiant pour les raisons suivantes:

1.- Vous dites que la part de l'État vise à combler les déficits budgétaires des institutions. C'est donc imposer une taxe aux étudiants que de leur demander de financer en partie les déficits des institutions universitaires.

2.- Il est arbitraire de dire que la part de l'étudiant est d'assurer sa propre subsistance plus un montant dit "droits" de scolarité".

3.- Dans les pays plus évolués que le nôtre, l'enseignement universitaire est gratuit et il n'a jamais été question de réimposer des droits de scolarité.

4.- Je crois qu'un effet psychologique favorable en découlerait pour la majorité des parents.

5.- Il me semble que l'on fait machine arrière en enlevant à la majorité des étudiants le don qui existait dans le système actuel pour le remplacer par un prêt.

Je crois que les frais de subsistance doivent rester à la charge de l'étudiant ou des parents avec les moyens de financement que vous décrivez dans les propositions no. 15 et suivantes.

Agréez, cher monsieur Marceau, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Charles Chamard, C.A.,
Contrôleur.

CC/ep

TABLE DES MATIÈRES

Première partie: Le concept de responsabilité en matière d'éducation

Chapitre A: Le rôle de l'éducation.

- 1.- Les participants au processus de l'éducation.
- 2.- Le rendement de l'éducation.

Chapitre B:

- 1.- Quelques aspects de la structure sociologique du milieu de l'éducation.
- 2.- Responsabilité sociale dans le domaine de l'éducation.

Chapitre C: Responsabilité financière dans le domaine de l'éducation.

- 1.- Le coût réel de l'éducation
 - (i) Frais de scolarité, frais de subsistance
 - (ii) Manque à gagner
 - (iii) Perte de revenus pour la société par suite d'insuffisance dans l'éducation
 - (iv) La situation financière de l'étudiant
- 2.- Répartition du coût
 - (i) Principes de répartition
 - (ii) Responsabilité financière des participants au coût de l'éducation - les parents, l'État, les étudiants.
 - (iii) Répartition à longue échéance du coût de l'éducation.

Deuxième partie: Les systèmes d'aide aux étudiants.

- A: Le système actuel
- B: Les autres systèmes prêts
- C: Un système théorique
- D: Recommandations

AVANT-PROPOS

En rédigeant un rapport de cette nature, il est important de déterminer le cadre de référence dans lequel ces travaux ont été entrepris. C'est ce que nous avons tenté de faire dans la première partie de ce rapport intitulée "Responsabilité en matière d'éducation". Nous avons voulu situer l'opinion du comité en ce qui concerne le rôle de l'éducation et la possibilité d'une répartition de la responsabilité en matière d'éducation. Cette section ne sera toutefois pas aussi importante que ces considérations pourraient le laisser supposer. Il s'agit plutôt d'un exposé de la philosophie qui a inspiré nos délibérations sur le problème de l'aide aux étudiants.

La deuxième partie de ce rapport comprend d'abord une analyse des systèmes qui existent présentement pour venir en aide aux étudiants. Nous avons effectué cette analyse en tenant compte des principes exposés dans la première partie du rapport. Nous avons tenté d'expliquer les problèmes soulevés par les différents systèmes présentement en vigueur et de souligner les faiblesses que nous y avons constatées. En fait, nous avons voulu faire ressortir implicitement et explicitement ce que les systèmes existants ont d'incompatible avec les principes qui fondent notre raisonnement. Pour conclure, nous décrivons le système que nous désirons préconiser.

Il est à noter que ce rapport concerne l'aide aux étudiants. Il

ne faudrait pas confondre la partie et le tout. En effet, bien que l'aide aux étudiants fasse partie intégrale du problème de l'accessibilité et que, dans cette perspective, elle fasse l'objet de nos délibérations et recommandations, les conclusions auxquelles nous sommes parvenues ne doivent pas être considérées comme des solutions au problème de l'accessibilité en général. Ces conclusions ont sans doute été influencées par les travaux que nous avons entrepris sur l'accessibilité, toutefois, le lecteur aurait tort d'accorder à ce rapport une portée plus étendue que celle que nous avons voulu lui donner.

On doit cependant noter que ce rapport a été rédigé dans le contexte global du problème de l'accessibilité. Aussi, croyons-nous que les recommandations qu'il comporte, bien qu'elles ne représentent qu'une solution partielle, contribueront grandement à réduire une partie des problèmes de l'accessibilité à l'université.

Ce comité n'a pas pu combler le vide laissé par la mort tragique de notre confrère et ami, M. Louis Côté. Tel qu'on pourra le constater, certaines parties du rapport sont restées inachevées. Il en est résulté certaines lacunes dans le rapport. Nous désirons dédier ce travail à sa mémoire.

PREMIÈRE PARTIE

Le concept de la responsabilité en matière d'éducation

Chapitre A.

Le rôle de l'éducation

Il est impossible de donner une définition du rôle de l'éducation qui convienne à tous les intéressés. Toutefois, dans le cadre de la présente étude, nous définirons le mot éducation ainsi: "terme générique s'appliquant à toutes les démarches en vue d'un développement des ressources humaines" (1). Le rôle de l'éducation serait donc de préparer l'individu à se servir de ses talents particuliers. À propos du rôle de l'enseignement professionnel, Friedman dit: "Le but de l'enseignement professionnel est d'accroître la productivité économique de l'être humain. Si ce but est atteint, l'individu reçoit alors comme gratification, dans un système de libre entreprise, plus en retour de ses services qu'il ne recevrait sans cet enseignement". "Ces avantages accrus peuvent être, en partie seulement, d'ordre monétaire; ils peuvent aussi comprendre des privilèges non pécuniers rattachés à l'occupation pour laquelle l'individu aura été formé" (2).

Si on considère l'éducation uniquement du point de vue de l'in-

(1) Richard Echaus. Education and Economic Growth - Economy of Higher Education - Lelma Mushlin ed. 1962.

(2) Miltier Friedman. Capitalism and Freedom 1961.

dividu, on ne peut nier que le rôle de l'éducation consiste en un investissement dans le "capital humain". L'éducation ouvre des portes, fournit des débouchés et permet infailliblement à celui qui en bénéficie de gagner plus facilement sa vie. Selon Shultz, "Une personne augmente ses possibilités de production et de consommation en investissant en elle-même" (3). On peut donc conclure que l'individu a une part importante dans le processus d'éducation.

On ne peut le nier: les avantages que retire l'individu sont importants. Toutefois, parce que les bénéfices immédiats semblent ne profiter qu'à l'étudiant, on risque d'accorder trop d'importance à cet aspect en faisant la somme des avantages que procure l'éducation. On a une conception rigide et limitée de l'éducation si on considère celle-ci uniquement comme un moyen d'augmenter les revenus de l'individu. "Si chaque individu a un enjeu dans sa propre éducation, la société elle, a un enjeu dans l'éducation de tous" (4). Johnson continue même dans ces termes: "Parce qu'un jeune homme est en mesure de gagner \$200,000 par le simple fait qu'il poursuit des études supérieures, cela ne signifie pas forcément qu'il doive payer la note personnellement mais plutôt que la société ne peut rester indifférente si le potentiel de cet individu est converti en des services équivalents à ce montant (5)."

Marion Fulsom en traitant de la réduction des taux de scolarité

(3) Theodore Shultz. Reflections on the investment in man JPN, Supplement 1962.

(4) Is the low tuition principle outmoded - Elden I Johnson Review & Soc. & Stal. Supplement 1960.

note que: "Nous devons encourager les jeunes gens à acquérir une éducation supérieure parce que cette éducation bénéficie directement ou indirectement à ceux qui ont défrayé la différence entre le montant que les étudiants déboursent et le coût réel de l'éducation" (6).

Dans son analyse portant exclusivement sur les avantages économiques de l'éducation, Becker dit que l'éducation a des résultats positifs sur les revenus de la personne qui en bénéficie et sur ceux de la société à laquelle elle appartient (7). Il estime aussi qu'on ne peut justifier les déboursés importants que l'éducation exige uniquement en se basant sur les revenus futurs de l'individu. Pour déterminer la valeur réelle de l'éducation, il faut aller plus loin. Nous songeons ici à une seconde partie directement intéressée: il s'agit de l'État qui doit être plus qu'un observateur passif parce que les avantages que retire l'individu de l'éducation rejaillissent sur l'État. Nous étudierons plus loin quels sont ces avantages que retire l'État.

Jusqu'à présent, nous avons expliqué comment l'individu et l'État profitent de l'éducation. À ces deux parties, il faut en ajouter une troisième; ce sont les parents. Le rôle des parents dans le processus d'éducation ne doit pas être exagéré. On estime que la décision d'entreprendre des études supérieures dépend avant tout de deux facteurs; les parents et le groupe de pairs. Ce dernier sera étudié dans un prochain chapitre.

(6) Who should pay for Education. Marion Fulson
Economics of higher education Ed Lelma Fushkin 1962.

(7) Underinvestment in College Education - Garg. J. Becker
Am. Ecc. Review 1960 - P.-556-64.

Ici, nous aimerions dire que les parents profitent aussi des études qu'entreprennent leurs enfants. Vaizey a dit que les parents prennent une police d'assurance pour leurs vieux jours lorsqu'ils encouragent leurs enfants à poursuivre leurs études (8). Il peut sembler ridicule de vouloir mesurer les avantages que retirent les parents en termes économiques mais il est permis d'affirmer que les parents retirent sûrement des avantages sociologiques, psychologiques et économiques de l'éducation que reçoivent leurs enfants. Ici il faut faire une mise au point. Bien que le rôle des parents en ce qui concerne l'aspect sociologique de l'éducation ne doive pas être surestimé, on a quand même tendance à exagérer les avantages financiers que les parents retirent de l'éducation de leurs enfants. Les avantages que les parents retirent sont en vérité inhérents au processus d'éducation. Ainsi, nous croyons que les avantages financiers que procure aux parents l'éducation de leurs enfants sont très minimes.

En résumé, nous avons dit qu'il y a en fait, trois groupes particuliers qui profitent et participent au processus d'éducation: ce sont les étudiants, l'État et les parents. Le prochain chapitre traite des profits que retire l'État de l'éducation.

(8) Principles of Education Finance... discours prononcé par John Vaizey à la conférence sur le financement de l'éducation, MacDonald College 1964.

LES AVANTAGES QUE PROCURE L'ÉDUCATION

Nous avons déjà mentionné que la plupart des gains que procure l'éducation profitent directement à l'étudiant. Les deux tableaux qui suivent illustrent comment, aux États-Unis, l'éducation influe aussi sur le revenu total et sur le revenu moyen. Il n'est pas irrationnel de présumer que ces chiffres pourraient très bien s'appliquer, avec quelques variantes, à la situation dans la province de Québec.

- 1.- Une option financière; C'est-à-dire, qu'ayant atteint un certain niveau d'éducation, ils acquièrent le droit de pousser leurs études plus avant et par le fait même, de bénéficier par la suite, des gratifications qui en découlent.
- 2.- Des privilèges non financiers tels que la situation, les loisirs, la sécurité, le prestige, etc.
- 3.- Le privilège du choix. Il s'agit de la possibilité d'augmenter son revenu qu'acquière l'individu qui poursuit ses études. "L'éducation supérieure a toujours été le moyen traditionnel d'accéder à la versatilité dans le monde du travail" (9).

(9) Otto Edstein... The problem of Higher College Tuition Review of Economics and Statistics Aup. 1960.

MILLER: REVENUS EN FONCTION DE L'ÉDUCATION

DEUXIÈME TABLEAU - REVENUS D'UNE VIE ENTIÈRE (SALAIRE) BASÉS SUR DES MOYENNES ARITH
MÉTIQUES ET RÉPARTIS PAR GROUPE D'ÂGE ET PAR ANNÉE SCOLAIRE COMPLÉTÉE
CHEZ LES HOMMES, AUX ÉTATS UNIS:
1939, 1946, 1949, 1956 et 1958

Niveau de scolarité et âge:	1939a	1946b	1949c	1956d	1958e
Revenus: 18 ans au décès					
Elémentaire: Total	(e)	(e)	\$113,330	\$154,593	\$154,114
Moins de 8 ans ^d	(e)	(e)	98,222	132,736	129,764
8 ans	(e)	(e)	132,683	180,857	181,695
High School de 1 à 3 ans	(e)	(e)	152,068	205,277	211,193
4 ans	(e)	(e)	185,279	253,631	257,557
Collège de 1 à 3 ans	(e)	(e)	209,282	291,581	315,504
4 ans ou plus	(e)	(e)	296,377	405,698	435,242
Revenus: 25 ans au décès					
Elémentaire: Total	(e)	\$ 87,004	104,998	143,712	143,808
Moins de 8 ans ^d	(e)	74,369	91,095	123,295	120,965
8 ans	(e)	98,702	122,787	168,004	169,976
High School de 1 à 3 ans	(e)	107,940	141,870	192,254	198,881
4 ans	(e)	135,852	174,740	237,776	241,314
Collège de 1 à 3 ans	(e)	161,699	201,938	281,553	30
4 ans ou plus	(e)	201,731	286,833	391,992	419,871
Revenus: 18 à 64 ans					
Elémentaire: Total	\$ 40,005	(e)	100,413	138,127	137,786
Moins de 8 ans ^d	(e)	(e)	86,912	117,930	115,418
8 ans	(e)	(e)	116,968	161,124	161,643
High School de 1 à 3 ans	56,653	(e)	132,371	182,795	188,362
4 ans	71,453	(e)	159,487	224,529	231,509
Collège de 1 à 3 ans	77,775	(e)	180,841	254,092	279,640
4 ans ou plus	109,961	(e)	251,493	354,457	382,982
Revenus: 25 à 64 ans					
Elémentaire: Total	37,172	74,071	91,932	127,047	127,286
Moins de 8 ans ^d	(e)	62,334	79,654	108,310	106,449
8 ans	(e)	84,687	106,889	148,033	149,687
High School de 1 à 3 ans	53,011	92,044	121,943	169,501	175,779
4 ans	67,383	114,023	148,649	208,322	215,487
Collège de 1 à 3 ans	73,655	138,871	173,166	243,611	269,105
4 ans ou plus	104,608	168,983	241,427	340,131	366,990

- a) Ne comprend que les personnes de race blanche ou noire ayant déclaré au moins \$1 et moins de \$50 en revenu ou en salaire.
- b) Total des gains.
- c) Total des revenus
- d) Y compris les personnes n'ayant déclaré aucune année complète; elles ne sont pas indiquées séparément.
- e) Non disponible

PREMIER TABLEAU - REVENU (OU SALAIRE) MOYEN CHEZ LES HOMMES DE VINGT-CINQ ANS OU PLUS
RÉPARTI PAR GROUPE D'ÂGE ET PAR ANNÉE SCOLAIRE COMPLÉTÉE:
1939, 1946, 1949, 1956 et 1958

Niveau de scolarité et âge:	1939a	1946b	1949c	1956d	1958e
Total: 25 ans et plus					
Elémentaire: Total	\$ 1,036	\$ 2,041	\$ 2,394	\$ 3,107	\$ 3,096
Moins de 8 ans ^d	(e)	1,738	2,062	2,613	2,551
8 ans	(e)	2,327	2,829	3,732	3,769
High School de 1 à 3 ans	1,379	2,449	3,226	4,480	4,618
4 ans	1,661	2,939	3,784	5,439	5,567
Collège de 1 à 3 ans	1,931	3,654	4,423	6,363	6,966
4 ans ou plus	2,607	4,527	6,179	8,490	9,206
25 à 34 ans					
Elémentaire: Total	837	1,729	2,185	3,061	3,143
Moins de 8 ans ^d	(e)	1,394	1,880	2,662	2,570
8 ans	(e)	2,011	2,540	3,685	3,663
High School de 1 à 3 ans	1,150	2,062	2,837	4,407	4,341
4 ans	1,335	2,335	3,246	4,813	4,909
Collège de 1 à 3 ans	1,566	2,875	3,444	5,437	5,774
4 ans ou plus	1,956	3,237	4,122	6,307	7,152
35 à 44 ans					
Elémentaire: Total	1,110	2,095	2,610	3,694	3,626
Moins de 8 ans ^d	(e)	1,730	2,244	3,169	3,023
8 ans	(e)	2,425	3,029	4,256	4,403
High School de 1 à 3 ans	1,574	2,607	3,449	4,799	5,035
4 ans	1,979	3,463	4,055	5,992	6,007
Collège de 1 à 3 ans	2,270	4,069	5,014	7,131	8,015
4 ans ou plus	3,141	5,054	7,085	9,790	10,106
45 à 54 ans					
Elémentaire: Total	1,199	2,349	2,797	3,672	3,660
Moins de 8 ans ^d	(e)	2,027	2,418	3,078	3,008
8 ans	(e)	2,629	3,247	4,289	4,337
High School de 1 à 3 ans	1,732	2,959	3,725	4,876	4,864
4 ans	2,256	3,744	4,689	6,104	6,295
Collège de 1 à 3 ans	2,428	4,671	5,639	7,426	8,682
4 ans ou plus	3,575	5,242	8,116	11,702	12,269
55 à 64 ans					
Elémentaire: Total	1,057	2,082	2,577	3,462	3,436
Moins de 8 ans ^d	(e)	1,814	2,278	2,922	2,956
8 ans	(e)	2,365	3,010	3,932	3,960
High School de 1 à 3 ans	1,551	2,648	3,496	4,398	5,034
4 ans	2,104	3,179	4,548	5,920	6,510
Collège de 1 à 3 ans	2,065	3,888	5,162	6,677	6,992
4 ans ou plus	3,247	5,461	7,655	9,595	10,966

(10) Miller: Income in Relation to Education... American Ecc. Review

PREMIER TABLEAU - REVENU (OU SALAIRE) MOYEN CHEZ LES HOMMES DE VINGT-CINQ ANS OU PLUS
 RÉPARTI PAR GROUPE D'ÂGE ET PAR ANNÉE SCOLAIRE COMPLÉTÉE:
 1939, 1946, 1949, 1956 et 1958 (suite)

Niveau de scolarité et âge:	1939a	1946b	1949c	1956d	1958e
65 ans et plus					
Elémentaire: Total	(e)	1,541	1,560	1,875	1,903
Moins de 8 ans ^d	(e)	1,434	1,366	1,686	1,672
8 ans	(e)	1,670	1,898	2,247	2,337
High School de 1 à 3 ans	(e)	1,894	2,379	2,560	2,661
4 ans	(e)	2,601	3,115	3,314	3,036
Collège de 1 à 3 ans	(e)	2,720	3,435	4,269	4,180
4 ans ou plus	(e)	3,902	5,421	5,835	6,091

(10) Miller: Income in Relation to Education... American Ecc. Review

Nous avons déjà signalé les avantages que procure l'éducation aux parents et nous ne nous étendrons pas sur ce sujet ici. Qu'il suffise de rappeler qu'une grande partie de ces avantages sont impondérables et non financiers. La question à savoir si ces avantages sont assez importants pour justifier les dépenses encourues par les parents sera débattue dans un chapitre ultérieur.

Les avantages de l'éducation pour la société n'ont jamais été aussi appréciés que maintenant. Jusqu'à tout récemment, on maintenait que la participation du gouvernement à l'éducation, ne trouvait sa raison d'être que dans le rôle paternaliste qui lui était dévolu (11). L'éducation doit maintenant être considérée comme un investissement dans le capital humain. La seule différence entre un capital physique et un capital humain réside en ce que le second comporte des facteurs non économiques comme la motivation. Ces facteurs mis à part, l'éducation de la population est parfaitement semblable à la mise en valeur des ressources naturelles (12).

Avant d'étudier les effets économiques de l'éducation sur la société, il est important de noter que l'éducation procure à la société plusieurs avantages non économiques et même abstraits; ainsi elle forme des citoyens à l'esprit ouvert, responsables et instruits. De plus, l'influence qu'exerceront des parents instruits sur les générations à venir, tout en étant impossible à évaluer, ne doit pas être sous-estimée.

Les résultats positifs de l'éducation sur le bien-être économique ont été reconnus dans plusieurs rapports récemment publiés. Le comité

(11) Voir Friedman Capitalism and Democracy 1961.

(12) Philip Crombs... Financing Higher Education. McGraw Hill Study 1959.

d'étude sur l'enseignement technique et professionnel souligne l'importance de l'éducation, lorsqu'il déclare: "Il est essentiel que la population en général atteigne un niveau d'instruction raisonnablement élevé... Sinon on risque que la vie économique soit stagnante et que les nations dépérissent" (13). Le comité conclut ainsi: "L'éducation n'est pas un privilège. Il est essentiel que l'éducation soit gratuite pour qu'elle devienne universelle" (14).

Enfin, à la conférence tenue à Bellagio en Italie, on est arrivé à cette conclusion: "Le développement de l'éducation est à la fois une conséquence directe de la prospérité croissante de la société et un facteur essentiel du développement économique" (15). D'où la nécessité pour nous de conclure que du point de vue de la société, l'éducation est un placement. Nous estimons que les dépenses à fonds perdus sont relativement peu élevées et qu'elles sont nécessaires pour que la perspective de poursuivre des études ait quelques attraits pour l'étudiant.

Lorsqu'on investit dans l'éducation, on augmente et on élargit les connaissances de la population et il en résulte une productivité accrue ainsi qu'une amélioration de la santé et du bien-être général. De plus, l'éducation favorise la mobilité des citoyens d'un État et par le fait même, elle en augmente la productivité. Et surtout, "les placements dans l'être humain

(13) Rapport du Comité d'Étude sur l'Enseignement Technique et Professionnel
p. 64

(14) Ibid p. 72

(15) Conférence à Bellagio en Italie 1960.

contribuent fortement à obtenir une meilleure répartition des revenus personnels" (16).

"La principale entrave au développement économique est l'ignorance" (17).

Bien qu'il soit indiqué d'utiliser une matrice à facteurs multiples pour étudier les effets de l'éducation sur la croissance économique, Denison estime qu'au moins 35% de toute croissance économique peut être directement attribuée à l'éducation (18).

Shultz considère que durant les trois dernières décennies, l'instruction a été un plus grand facteur de progrès que le capital matériel (19).

Richard Edhaus, de son côté, a dit: "L'éducation est plus avantageuse que la plupart des formes de capital non-humain parce que c'est un capital plus durable pouvant être accru" (20). L'éducation doit donc être considérée comme un instrument de stimulation et d'encouragement et surtout comme un facteur décisif de croissance. C'est un bon moyen pour obtenir une société saine et

(16) Shultz. Reflection on the Investment in Man. JPE 1962.

(17) A.-Mary Jean Bowden - Human Capital concepts & measurements
Economics of Higher Education
Ed Selma Muphkin.

(18) Education, Economic growth and gaps in information
Edouard F. Denison JPE 1962.
Il serait important de noter que plusieurs estimations sur l'action de l'éducation sont aussi hautes que 50%. Cependant, il reste plusieurs recherches à faire.

(19) Shultz... The economics of Education 1962. Columbia

(20) Richard Edhaus... Education and Economic growth.
Economics of Higher Education 1962. U. Press.

progressive. Afin d'atteindre un rythme de croissance optimum, il est essentiel d'effectuer des placements dans le talent et la science de chacun. Selon notre opinion, l'éducation doit être considérée comme une forme de placement économique parfaitement semblable aux investissements dans les ressources naturelles. C'est dans ce cadre de référence que le gouvernement doit analyser et distribuer ses ressources, c'est-à-dire en comparant l'éducation avec les autres occasions de placement plutôt qu'en comparant à la façon traditionnelle le coût actuel de l'éducation avec les dépenses passées dans ce domaine. En fait, nous considérons qu'avant d'accepter un projet en particulier, le gouvernement doit étudier les taux de rendement qu'il obtiendra pour chaque occasion d'investissement. Enfin, nous croyons, comme les auteurs cités dans le présent rapport, que la société devra chercher longtemps avant de trouver une occasion de placement aussi avantageuse que l'éducation (21).

Pour conclure, nous affirmons que la société, l'étudiant, et à un degré moindre, les parents, peuvent tirer des avantages énormes de l'éducation. L'industrie de l'éducation est immense et elle prend des proportions sans cesse grandissantes. Toutefois, le rôle et les buts de l'éducation demeurent vagues. Nous estimons que le rôle de l'éducation est de préparer des citoyens responsables et polyvalents qui élèveront le niveau de la société et qui contribueront à son expansion et à son développement.

(21) Il serait important de noter que plusieurs plans et analyses de développement insistent maintenant beaucoup plus qu'avant sur l'importance du rôle de l'éducation. Ils suggèrent qu'il faut d'abord obtenir un certain niveau d'éducation pour pouvoir maintenir un taux de développement donné. Il importe aussi de souligner que pour accélérer la croissance économique, il faut que le niveau d'instruction de la population s'élève rapidement.

On doit noter que plusieurs modèles et analyses de croissance faites par des économistes insistent fortement aujourd'hui sur l'importance du rôle de l'éducation. Ils avancent que pour maintenir un taux spécifique de croissance, il est essentiel que la population ait un certain niveau d'éducation. Il est aussi important que le niveau d'instruction soit élevé afin d'accélérer la croissance.

CONCLUSION

Les systèmes d'aide aux étudiants

- A) Le système d'aide aux étudiants présentement en vigueur dans la province de Québec.

Nous nous rallions entièrement aux critiques exposées, ci-après, nous aimerions toutefois ajouter ceci:

Le système actuel repose sur la base d'un critère de besoin (means test), c'est-à-dire qu'il constitue une tentative de redistribution des revenus et ce pour des raisons de bien-être social et de justice. C'est une tâche à laquelle il répond pauvrement puisqu'il se présente comme un jugement de valeur sur ceux qui méritent de recevoir de l'aide et ceux qui ne le méritent pas.

L'État profite de l'éducation de tous ses citoyens, quel que soit leur milieu social ou leur condition financière au départ. Nous ne nous objectons pas aux mesures sociales mais si tel est le but du système d'aide aux étudiants, il faudrait l'employer à cette fin.

Le système, tel qu'il est présentement constitué, est une tentative pour redistribuer les revenus en retirant à ceux qui ont les moyens d'entreprendre des études et qui décident de le faire, une partie de leur revenu pour la distribuer à ceux qui n'en ont pas les moyens mais qui désirent le faire. Si le gouvernement juge nécessaire de disposer d'un impôt spécifique pour l'éducation, laissons le, s'il le désire, créer une taxe sur une base proportionnelle. Mais alors il est souhaitable que cette taxe soit globale. De même, si le gouvernement désire venir en aide aux

étudiants universitaires, il doit le faire équitablement et globalement. Le recours au critère de besoin (means test) constitue une façon inefficace et coûteuse de parvenir à un but qui pourrait très bien être en soi souhaitable du point de vue social.

B) Analyse des autres systèmes en usage.

Nous avons étudié brièvement plusieurs systèmes en usage à l'étranger. Nous ne possédons malheureusement pas tous les détails concernant ces systèmes par suite du décès de M. Louis Côté. Cependant après délibérations, nous avons conclu qu'aucun de ces systèmes ne rencontre les normes que nous avons établies.

Les systèmes les plus courants semblent opter pour la formule du prêt, dont les modalités diffèrent de l'un et l'autre. Le principe fondamental demeure: la responsabilité du coût de l'éducation doit être calculée en rapport avec les revenus futurs. Il convient de souligner combien la formule du paiement différé des études (étudiez maintenant, payez plus tard) entraîne de conséquences désastreuses. Comme le disait si bien Johnson:

"On a établi une nouvelle forme de service bilatéral selon laquelle celui qui est pauvre est endetté pendant 20 ans alors que le privilégié se lance dans la vie sans dette. Celui qui est en mesure de payer sera libre de toute entrave financière alors que celui qui ne l'est pas devra faire face à un avenir hypothéqué" (22).

(22) Elden Johnson: Is the low tuition principle outmoded?
Review of economics and statistics 1960.

Seymour Harris s'oppose à son tour dans les termes suivants:

- (1) La population n'est pas prête à acheter une valeur aussi immatérielle à crédit.
- (2) L'énormité de la dette n'est pas faite pour encourager la population.
- (3) Il n'est pas certain qu'une formule libérale de prêts fournisse les facilités d'accès qu'on réclame en matière d'éducation. Aussi la réduction des frais de scolarité est-elle une formule plus heureuse pour encourager l'éducation.
- (4) Enfin pour rallier le pays à la formule de prêts, il faudrait avoir recours à des techniques publicitaires.

Quels que soient les jugements portés sur le système d'aide aux étudiants présentement en vigueur, nous demeurons convaincus qu'un système basé avant tout sur une formule de prêts est par définition rétrograde. Les recommandations du rapport Anderson s'appliquent particulièrement bien à la situation dans le Québec.

"Nous reconnaissons que le prêt peut occasionnellement constituer un bon moyen de résoudre des problèmes particuliers mais c'est sans hésitation que nous rejetons la formule du prêt qui s'inscrirait dans le cadre du système national d'aide aux étudiants. En Grande Bretagne on n'utilise plus la formule de prêt comme méthode de financement pour les étudiants, de plus, nous avons constaté qu'on ne désire nullement retourner à cette formule. L'obligation de rembourser une dette doit être considérée comme inopportune au début d'une carrière, quelles que soient les modalités de paiement (23).

(23) Anderson Committee on student aid in Great Britain 1959, page 7.

Nous devons donc conclure que l'application d'un système de prêt ne favorise pas l'accessibilité aux études, bien au contraire, elle constitue un pas en arrière.

C) Systèmes théoriques

Plusieurs plans théoriques ont été suggérés par différents auteurs. Précisons qu'en l'occurrence, le terme "système théorique", s'applique à tout système n'ayant jamais été mis en pratique. Le système de financement par péréquation tel que préconisé par le professeur Milton Friedman et plus récemment par le professeur William Wickrey est de beaucoup celui qui présente le plus d'intérêt (24). Conformément à ce système, l'individu se constituerait en corporation pour ensuite vendre des parts, les dividendes étant alors proportionnels à ses revenus futurs. Le gouvernement pourrait acheter cet intérêt sur l'individu et en retour, il aiderait à accroître les revenus futurs de l'étudiant en lui permettant d'acquérir un enseignement universitaire. Ce système est basé sur la théorie de l'investissement dans le capital humain. La personne devra alors payer des dividendes sur ses revenus tout au long de sa vie, comme le ferait une compagnie et ce, sans clause d'option. Les défenseurs de ce système considèrent que c'est peut-être la seule façon logique de financer l'éducation universitaire. Au cours d'une entrevue, le professeur Wickrey a déclaré qu'il était convaincu que ce système était économiquement rentable tout en étant pratique du point de vue administratif. Il

(24) Voir: Capitalism and Freedom... Milton Friedman
Voir: A New system of student loans... William Wickrey
in Economics of Higher Education ed. Lelma Mushlin 1962.

a toutefois souligné qu'à cause de l'idée d'obligation permanente qui s'y rattache, il doute fortement qu'on puisse vendre ce système au public. Nous croyons comme lui que cela représente une ombre au tableau. Le système, tel qu'il est présentement conçu ne peut pas être accepté par notre société contemporaine et c'est pourquoi il doit être rejeté.

Nos délibérations nous ont conduit à l'élaboration d'un nouveau système. Il s'agit du financement de l'éducation universitaire au moyen de prêts au taux d'intérêt courant. L'échelonnement et le montant des paiements seraient déterminés selon le montant du prêt et le surplus des revenus du diplômé par rapport à la moyenne des revenus de ses pairs. Ce projet ressemble à celui du financement par péréquation du fait que les paiements peuvent être échelonnés sur une très longue période si nécessaire; il permet aussi à l'étudiant de mettre fin à ses obligations quand il le désire pourvu qu'il rembourse ce qu'il doit. A notre avis, ce projet est très encourageant pour les étudiants. Il comporte cependant presque tous les désavantages d'un plan de prêt sauf en ce qui concerne l'échelonnement des paiements. Il est à se demander si les étudiants adhèreraient à une formule qui les grèverait d'une dette de \$5,000 ou \$6,000 à leur sortie de l'université. Néanmoins, nous demeurons convaincus que c'est le meilleur projet qui ait été formulé à date.

D) Le système que nous recommandons.

Après trois mois de recherches intensives, nous nous sommes rendus compte qu'il n'existait pas à l'heure actuelle de système qui concorde avec notre conception de la répartition du coût de l'éducation selon le ren-

dement qu'on en retire et qui en même temps, ne soit pas onéreux au point de décourager les participants, ce qui ne faciliterait pas l'accessibilité aux études universitaires.

L'éducation, aujourd'hui, est un droit et non un privilège; c'est là notre principe fondamental. C'est un droit que l'État ne peut pas se permettre d'ignorer. Il est donc de son devoir de participer socialement et financièrement au développement intellectuel de ses citoyens. Cette responsabilité ne doit pas être reléguée au second plan. Nous sommes convaincus que c'est la responsabilité primordiale de l'État de fournir les garanties nécessaires pour faciliter l'accès à l'éducation. La répartition équitable du coût de l'éducation est un facteur qui n'est pas non plus à négliger.

Les conclusions auxquelles nous sommes parvenus nous ont amenés à proposer un système de gratuité complète des coûts primaires; par coûts primaires, nous entendons: les frais de scolarité, les livres, le laboratoire, le logement et la nourriture (25). Nous nous objectons à ce que cette formule soit intitulée "éducation gratuite" puisque ce n'est pas exact. En effet, l'étudiant qui en bénéficierait serait quand même privé d'un minimum de \$2,000 de revenus sacrifiés, il devrait aussi assumer ses dépenses secondaires qui représentent 45% de son budget (26). D'autre part, comme nous l'avons dit plus haut, s'il réussit bien, il devra payer des impôts plus élevés en proportion avec ses revenus. L'État demeure un de ceux sinon celui qui profite le plus de l'éducation. Aujourd'hui cela équivaut

(25) Coûts secondaires: transport, vêtement, santé, assurances, loisirs...
(rafraîchissements...cigarettes)
Coûts tertiaires: manque à gagner.

(26) Voir Brazeau, Fortin et autres recherches: Les résultats d'une enquête auprès des étudiants dans les universités de langue française du Québec, 1962.

approximativement à \$850 par étudiant.

Voici la conclusion logique à dégager de ce qui précède: L'Etat doit assumer la totalité des frais de scolarité au post-secondaire, au collégial et à l'université. Mais il ne s'agit là que d'une solution partielle. En assurant la gratuité des coûts primaires en éducation, l'État:

- a) soulage les difficultés financières;
- b) effectue une répartition juste et équitable du coût de l'éducation et surtout,
- c) contribue réellement à concrétiser la notion de l'accessibilité.

Enfin, il est essentiel qu'un système de prêt avec taux d'intérêt courant soit accessible à tous afin que les étudiants en butte à des difficultés financières puissent participer et vraiment assumer leur part des dépenses. C'est donc le système que nous recommandons. Nous sommes convaincus que:

- 1) ce système offre une juste répartition du coût en fonction des bénéficiaires;
- 2) le fait d'éliminer le fardeau que constituent les frais de scolarité créera une impression favorable de gratuité de l'éducation, ce qui encouragera l'augmentation des inscriptions à l'université.

Il est essentiel qu'on accorde la priorité à ce système pour que l'accessibilité universitaire devienne chez-nous une réalité.

Nous nous proposons d'encourager l'adoption de ce système. Toute-

fois, s'il est impossible d'accorder immédiatement la priorité à ce projet, nous recommandons le système suivant à titre provisoire. Notons cependant qu'il ne représente qu'une solution partielle beaucoup moins avantageuse du point de vue de la justice sociale, mais qui constituera un premier pas vers l'accessibilité générale à l'éducation supérieure.

NOUS RECOMMANDONS QUE LE GOUVERNEMENT ASSUME IMMÉDIATEMENT TOUS LES FRAIS DE SCOLARITÉ. Même si cette mesure est très importante, elle ne règle qu'une partie du problème du coût de l'éducation. NOUS RECOMMANDONS DONC QUE LE GOUVERNEMENT ÉTABLISSE UN SYSTÈME DE PRÊTS ET DE BOURSES SELON LES DIRECTIVES SUIVANTES:

A.- Tout étudiant qui le désire doit pouvoir emprunter; il doit de plus pouvoir contracter cette dette pour chaque année du cours post-secondaire. Le montant du prêt ne doit pas excéder \$500. Le gouvernement doit assumer les intérêts tant que les étudiants poursuivent leurs études et pendant deux ans après la fin de leurs études. On allouera à l'étudiant un maximum de dix ans après la fin de ses études pour rembourser les prêts qui lui auront été consentis. Le taux d'intérêt sera approximativement équivalent au taux courant. Tous les étudiants qui entreprennent des études post-secondaires devraient être éligibles sans restriction et sans qu'on ait à faire "une enquête de revenus" (means test) pour accorder ce prêt.

B.- Les étudiants ayant reçu ce prêt qui ont encore besoin d'argent, devraient être éligibles pour une bourse. Cette bourse étant considérée comme subvention de "bien-être" accordée uniquement en cas de besoin, nous suggérons qu'on étudie dans cette perspective l'éventualité de confier la distribution de ces bourses au ministère du Bien-Être social.

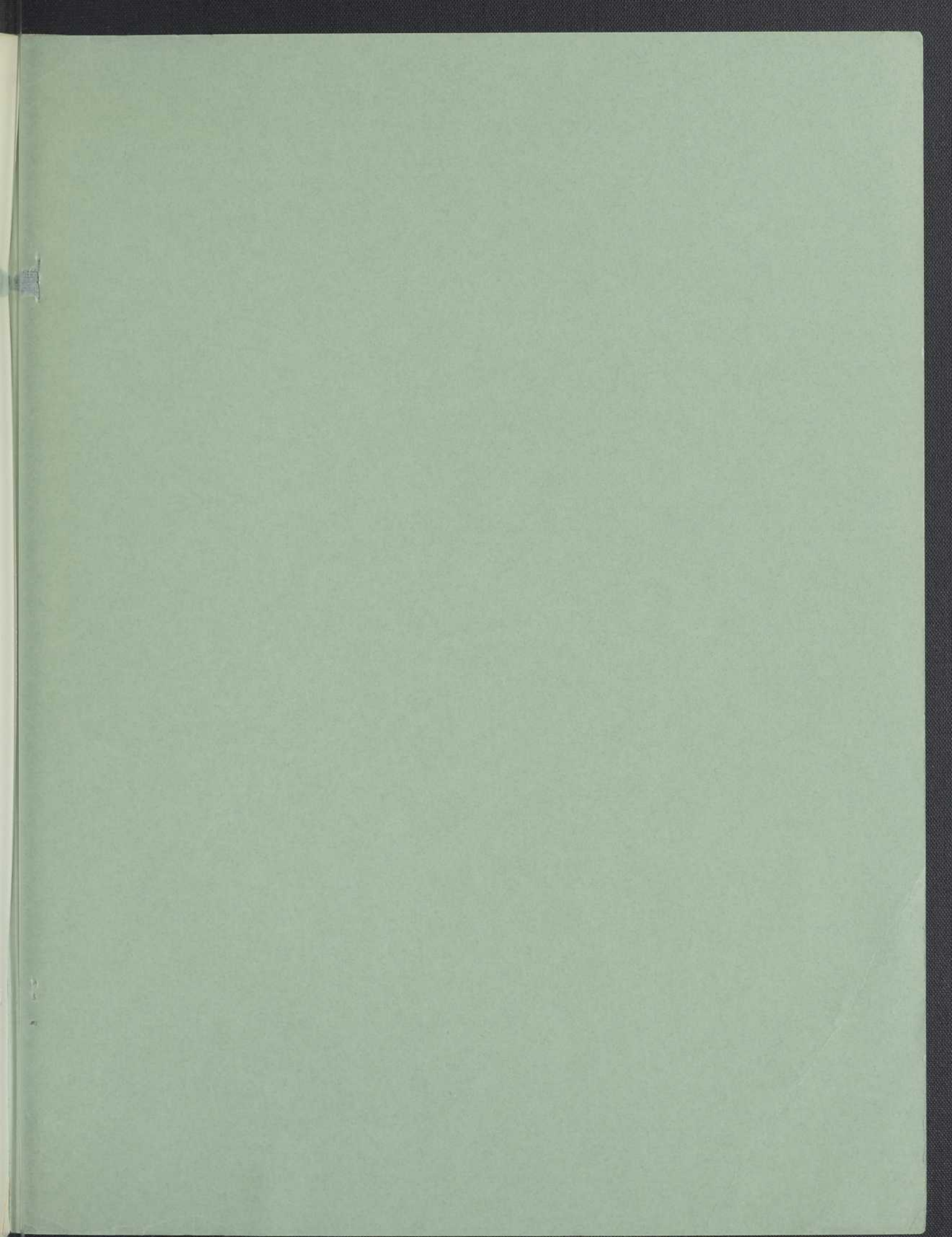
Une fois de plus nous devons répéter que l'application du principe de la répartition du coût selon les bénéficiaires exige que le gouvernement assume une partie des frais de logement et de nourriture de l'étudiant. En supposant que le gouvernement assume complètement les frais de scolarité, sa contribution ne serait jamais que de \$1,375 alors que le coût total est de \$4,400.

L'éducation est à l'heure actuelle l'industrie qui se développe le plus rapidement. L'avenir de toutes les nations, y compris celles qui sont en voie de développement repose sur les progrès qu'on y accomplira dans le domaine de l'éducation. Nous croyons que "l'éducation étatisée" est parfaitement semblable à l'assurance hospitalisation. L'État est tenu de procurer à tous et chacun de ses citoyens, une assurance hospitalisation quelconque, quel que soit le coût de l'hospitalisation ou les revenus de celui qui en bénéficie. Selon le plan d'hospitalisation, tous les citoyens sont sur un même pied et le coût pour tous est calculé au prorata. De même l'État est tenu de permettre à ses citoyens de se développer selon leurs possibilités quel que soit le coût de cette éducation ou les revenus de celui qui en bénéficie. Tous doivent donc être traités sur le même pied et le coût calculé au prorata pour tous. Nous sommes d'avis que c'est de cette formule que doivent s'inspirer tous les futurs projets de financement en matière d'éducation.

Respectueusement soumis à Québec, novembre 1964.

Yvon Lacoste

Robert Rabinovitch



BNQ



000 174 856